

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 791

présenté par

M. Lurel, M. Blein, Mme Lepetit, M. Aboubacar, M. Allossery, Mme Appéré, M. Bies, Mme Bourguignon, M. Bricout, Mme Capdevielle, Mme Carrillon-Couvreur, M. Cordery, Mme Corre, M. Demarthe, M. Philippe Doucet, Mme Françoise Dumas, M. Gille, Mme Got, M. Hammadi, M. Juanico, M. Kalinowski, Mme Lang, M. Lesterlin, M. Letchimy, Mme Linkenheld, Mme Lousteau, Mme Maquet, M. Naillet, Mme Olivier, M. Pauvros, Mme Pochon, M. Pueyo, M. Pupponi, M. de Ruyg, Mme Sommaruga, Mme Tolmont, Mme Massonneau, Mme Dombre Coste, Mme Dagoma, Mme Langlade, Mme Bouziane-Laroussi, M. Vignal, M. Dussopt, M. Roman, Mme Carrey-Conte, Mme Sandrine Doucet, M. Joron, Mme Coutelle, M. Delcourt, M. Borgel, Mme Guittet et les membres du groupe Socialiste, écologiste et républicain

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 63, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant l'opportunité de création d'une chaire universitaire consacrée à l'étude de l'histoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2012, le bilan du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) créé par le en 2009 faisait le constat que son rôle et ses travaux étaient manifestement trop méconnus du grand public.

Le silence relatif des mémoires françaises sur la question n'a cependant pas empêché que se développe une recherche scientifique fructueuse sur le sujet.

Par cet amendement il est donc proposé que les études historiographiques et scientifiques sur les traites esclavagistes soient valorisées au niveau universitaire par la création d'une chaire permettant

de dépasser les notions « d'oubli » et « d'occultation » en stimulant les recherches mémorielles sur la question.